

8 Société et Culture

**Éducation/Mise en œuvre du Programme d'investissement dans le secteur de l'éducation (Pise)
Pas de construction de salles de classe avant juin 2018**



La ministre Nadine Patricia Anguile Obame et son délégué Joseph Moundziegou...



...lors de la rencontre avec les représentants de l'ANGTI, hier.

F.S.L.
Libreville/Gabon

Plusieurs préalables techniques restent encore à observer, rapportait, hier matin, Luc Ngaba, le coordonnateur national du projet d'appui au Pise, au cours d'une réunion conjointe entre le ministère de l'Éducation nationale et les représentants de l'ANGTI (Agence nationale des grands travaux et d'in-

frastructures).

IL faudra encore attendre quelques mois avant de voir le Programme d'investissement dans le secteur de l'éducation (Pise) entrer dans sa phase la plus visible : construction et réhabilitation d'infrastructures scolaires. Fruit d'un partenariat financier conclu il y a quelques mois entre l'Agence française de développement

(AFD) et l'Etat gabonais, cette convention prévoit, entre autres, la construction d'environ 500 salles de classe à Libreville (et ses environs) et Port-Gentil. L'équivalent, en somme, d'une vingtaine d'établissements du primaire au secondaire. Un certain nombre de préalables techniques restant encore à observer, le coordonnateur national d'appui au Pise, Luc Ngaba, rapportait,

hier, au cours d'une réunion conjointe entre le ministère de l'Éducation nationale et l'Agence nationale des grands travaux et d'infrastructures (ANGTI) que le démarrage des constructions devrait intervenir à la fin du premier semestre 2018. Entre juin et juillet plus précisément. "Il faut d'abord mener des études de maîtrise d'exécution, de contrôle, et d'impact environnemental et so-

cial sur chaque site, puis procéder au lancement des marchés de construction d'établissements. En ce moment, nous sommes en train de procéder au recrutement des consultants pour réaliser ces études qui permettront d'adapter aisément les plants types élaborés (bâtiments plein pied, R+1 et R+2) en fonction de la nature de l'établissement prévu", a-t-il indiqué. L'ANGTI, maître d'ou-

vrage délégué de ce projet, présentait ainsi, hier, au ministère de l'Éducation nationale (maître d'ouvrage), représenté par sa responsable Nadine Patricia Anguile Obame, et son délégué Joseph Moundziegou, le point des activités menées sur le terrain jusqu'ici. Sur un délai de 84 mois, ce projet est prévu de s'exécuter en trois phases.

Les freins à la mise en œuvre du programme Pise

VALORISEE à près de 101 milliards de francs CFA, pour 95% de son montant consacré à la construction des équipements scolaires, la convention de financement du Programme d'investissement dans le secteur éducation (Pise) peine vraisemblablement à se mettre sur les rails. A en croire le coordonnateur national du projet d'appui, Luc Ngaba, plusieurs facteurs alourdissent, malheureusement,

sa mise en œuvre. Il y a, entre autres, le règlement de l'expropriation sur certains sites qui, bien que dotés de leurs décrets de propriété, restent prisonniers de squatters non-identifiés : Ondogho, PK 11-rail, Igoumié-carrière et Essassa (en face de l'école internationale Berthe & Jean). A Port-Gentil, le problème se pose également dans la zone P-G 2, Sans-Manguiers et Ntchengue.

En plus de ces difficultés liées au foncier, l'exécution du Pise a du mal à obtenir une exonération des taxes. D'où la nécessité de réunir toutes les conditions, afin d'aller très vite, comme l'a souligné, hier à la réunion, la ministre de l'Éducation Nadine Patricia Anguile Obame, aidée en cela par son délégué, Joseph Moundziegou. "Nous allons nous y atteler et faire en sorte que les lignes bougent très rapi-

dement. Comme nous conviendrons ensemble d'une rencontre dans les plus brefs délais, afin d'évaluer le niveau d'évolution et de mis en œuvre du projet. Mais aussi en se rapprochant de l'Agence nationale de l'urbanisme, des travaux topographiques et cadastre (ANUTTC) pour l'aspect lié au foncier et au ministère de l'Economie pour ce qui a trait aux taxes", a-t-elle souligné.

F.S.L.

Religion/A la suite des actes de médisances tenus contre le président du CSAIG et le conseiller spécial du Raïs

Les imams du Gabon réaffirment leur attachement à ces derniers

F.B.E.M
Libreville/Gabon

LES imams du Gabon "condamnent avec la dernière énergie les diffamations et toutes les accusations injustifiées formulées contre notre grand Imam Ismaël Ocené Ossa et le conseiller spécial du Raïs Ali Akbar Onanga Y'Obegue, et réaffirment notre confiance et notre attachement à nos autorités religieuses". C'est en substance, le message que les imams du Gabon ont passé, hier, au cours d'un point-presse tenu à la mosquée Hassan-II de Libreville. Une sortie médiatique qui intervient à la suite d'une série d'articles "calomnieux" qu'une poignée d'anciens étudiants gabonais de Médine (Arabie Saoudite) avaient fait publier contre le directoire



Photo : F.B.E.M

Les imams du Gabon, au cours de leur point-presse lu, hier, par l'imam Ousmane Boubeyi (micro).

du Conseil supérieur des affaires islamiques du Gabon (CSAIG). Après un démenti formel desdites autorités, la semaine écoulée, le tour est revenu, hier, aux imams venus de tout le pays (Port-Gentil, Franceville, Kango, Libreville, etc.) de s'insurger contre cette cabale. "La personne, le sang et l'honneur du musulman sont sacrés, celui d'un Imam l'est encore davan-

tage. Elle est inviolable, car dénigrer le détenteur d'une autorité religieuse, c'est aller à l'encontre des principes qui fondent la religion musulmane... La personnalité du Grand Imam du Gabon qui est également la première autorité religieuse de notre communauté est sacrée, et les imams que nous sommes, et derrière nous les membres du Conseil supérieur des Affaires islamiques et la communauté

religieuse du Gabon demandons que ces actes de médisances et ces mensonges contre nos autorités cessent", a lancé l'imam Ousmane Boubeyi, porte-parole des imams. Les dignitaires religieux ont appuyé leurs dires par plusieurs extraits du Saint Coran dont la Sourate 4 du verset 59 qui dit : "Ô croyant ! Obéissez à Allah, obéissez au prophète et à ceux d'entre vous qui détiennent le pouvoir. En cas



Photo : F.B.E.M

Les dignitaires religieux ont réaffirmé leur soutien à leurs autorités religieuses devant la mosquée Hassan-II.

de litige entre vous, référez-vous en Allah et au prophète, si votre croyance en Allah et au jugement dernier est sincère. C'est là la démarche la plus sage et la meilleure voie à choisir". En d'autres termes, tout musulman doit "écouter et obéissance à l'autorité, même si c'est un esclave abyssin". Par ailleurs, les imams se sont dit "peinés" que la "noble" université Islamique de Médine, dont

sont issus les anciens étudiants en question ait été "malencontreusement et plusieurs fois citée dans cette affaire". Pour finir, les imams ont rappelé que les portes du CSAIG demeurent "ouvertes à tous les musulmans du Gabon", et que "les débats sur les questions islamiques doivent se faire dans un cadre approprié mis en place par le CSAIG".